



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 46776

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la question de la double autorité dans les établissements publics locaux d'enseignement. Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, d'importants transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ont été opérés, notamment le transfert vers les départements des agents chargés de l'entretien et de l'accueil au sein des collèges. Ces agents sont placés sous la double autorité de la direction de l'établissement et de l'autorité territoriale. Ce positionnement n'est pas sans poser de problèmes sur le terrain pour l'ensemble des acteurs concernés. Afin de s'assurer une meilleure efficacité et équité de traitement des agents des collèges, il conviendrait de clarifier la situation des gestionnaires. Aussi, il lui demande ses intentions quant à une éventuelle évolution de la réglementation en la matière.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46776

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13412

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)